



COMMUNE DE JANS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE JANS

Séance du 07/07/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de
Châteaubriant
Le : 08/07/2022
Et
Publication ou notification du :

Le Jeudi 7 Juillet 2022 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Jans, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle de Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BOUIN Marie-Irène, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/06/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/06/2022.

Présents : Mme BOUIN Marie-Irène, Maire, M. PELÉ Arnaud, M. DESCARPENTRIES Sylvain, Mme CHENUET Claudine, Mme BARDOUL Maud, M. DEFASCHELLES Philippe, Mme AVART-VOYE Anne-Laure, M. POULAIN Fabrice, M. LAISNE Philippe, Mme HORHANT Hélène

Excusés ayant donné pouvoir : Mme MOISON Sylvie a donné pouvoir à Mme Marie-Irène BOUIN, M. DELAMARRE Franck a donné pouvoir à M. Arnaud PELÉ

Absents : Mme DEVAY Nathalie et M. AUDION Alexandre

A été nommé secrétaire : M. LAISNE Philippe

DEL_2022_069 – AVIS SUR L'INSTALLATION CLASSEE DES TRANSPORTS MALGOGNE POUR L'EXPLOITATION D'UN ENTREPOT DE STOCKAGE DE MATIERES COMBUSTIBLES

Madame le Maire informe que dans le cadre du dossier déposé par l'entreprise de Transports Malgogne pour une installation classée liée à l'exploitation d'un entrepôt de stockage de matières combustibles, la Préfecture sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ce dossier.

La demande vise à l'enregistrement d'un entrepôt de stockage de matières combustibles constitué de 4 cellules d'une surface unitaire comprise entre 1 000 et 3 000 m². Les matières stockées seront des produits combustibles classiques en mélange (emballages cartons, papier, plastique, bouchons, matériaux de plomberie, etc.).

Le projet se situe dans le Parc d'Activités des Estuaires (Espace du Mortier), autorisé au titre de la loi sur l'eau par arrêté préfectoral du 5 août 2013. Il s'étend sur un terrain de 26 204 m². La surface de plancher s'élève à 9 425 m².

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** au projet d'entrepôt de stockage de matières combustibles de l'entreprise de Transports Malgogne,

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le



ID : 044-214400764-20220707-DEL_2022_069-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/07/2022

Le Maire

Marie-Irène BOUIN



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur. Il peut également faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur. La décision de l'administration prise à l'égard de ce recours administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux à compter de la date de réception de sa notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.